



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

Groupe d'experts No.3 sur des "thèmes spéciaux"

ORDRE DU JOUR

Réunion des 27-29 janvier 1997

GROUPE D'EXPERTS N°3 SUR DES "THÈMES SPÉCIAUX"

ORDRE DU JOUR

27-29 janvier 1997

1. **Adoption de l'ordre du jour** DAFFE/MAI/EG3/A(97)1
2. **Adoption du compte rendu succinct de la réunion des 16-18 novembre 1996** DAFFE/MAI/EG3/M(96)5
3. **Recherche et développement/Technologie**
 - Proposition du Canada DAFFE/MAI/EG3/RD(96)11
 - Document de référence :
 - The MAI and Technology Protectionism Background and Proposed Text (anglais uniquement) DAFFE/MAI/EG3/RD(96)8
4. **Obstacles non discriminatoires (critères fondés sur les "besoins du marché")**
 - Note du Président DAFFE/MAI/EG3(97)1
 - Note de référence du Secrétariat DAFFE/MAI/EG3(97)2
 - Documents de référence :
 - Compte rendu succinct de la réunion d'octobre 1996 du Groupe de négociation DAFFE/MAI/M(96)6
 - Note du Président du Groupe de négociation DAFFE/MAI(96)28
5. **Concessions**
 - Note de la France DAFFE/MAI/EG3/RD(97)1

6. Rapport au Groupe de négociation

Document de référence :

--Accord multilatéral sur l'investissement : textes et commentaires consolidés	DAFFE/MAI(97)1
--Conclusions du Président sur Quelques questions émanant du Groupe de rédaction n°3 sur la définition, le traitement et la protection des investisseurs et des investissements	DAFFE/MAI(97)2
--Contribution de la France sur Quelques questions émanant du Groupe d'experts n°3	DAFFE/MAI/RD(96)57
--Contribution de l'Espagne sur les Monopoles	DAFFE/MAI/EG/RD(96)14 DAFFE/MAI/EG3/RD(97)1
--Contribution du Royaume-Uni sur la Privatisation, les Monopoles et Entreprises d'État	DAFFE//MAI/EG3/RD(96)13

7. Autres questions

Notes concernant l'ordre du jour

Points 3-6

La réunion débutera à 9h30 précises le 27 janvier 1997.

Conformément à son mandat (en annexe), le Groupe d'experts devra mettre la dernière main à des propositions spécifiques, notamment chaque fois que possible des projets de textes sur l'ensemble des sujets qui lui ont été confiés en vue de leur examen par le Groupe de négociation lors de sa réunion du 29 janvier (après-midi) au 31 janvier 1997.

Etant donné la flexibilité proposée en décembre dernier par le Président du Groupe de négociation afin d'avancer vers l'achèvement de la rédaction de l'AMI, le Président propose que la **séance plénière d'ouverture** ait lieu dans la **matinée du 27 janvier 1997** et que la **séance plénière de clôture** intervienne dans la **matinée du 29 janvier 1997**. Il propose en outre que des **consultations informelles et/ou des sessions informelles** se tiennent lorsque cela s'avère utile.

Les Points 3 (Recherche-développement/Technologie) **4** [Obstacles non discriminatoires (critères fondés sur les "besoins du marché")] et **5** (Concessions) seront examinés lors de la séance plénière d'ouverture parce que ces sujets n'ont pas encore été abordés par le Groupe d'experts.

L'objet de ces **consultations informelles et/ou sessions informelles** serait de trouver des solutions sur les questions en suspens des derniers thèmes spéciaux figurant dans le mandat du Groupe d'experts (personnel clé, obligations de résultat, privatisation, monopoles/entreprises d'État et incitations à l'investissement) en vue de leur examen formel par le Groupe d'experts lors de sa session de conclusion. Ces discussions informelles s'appuieront sur des projets de textes existants et sur toute autre proposition des délégations.

Le Président propose que les délégations suivantes servent de coordonnateurs pour les sessions informelles : Canada (Personnel clé), États-Unis (Obligations de résultat), Commission européenne (Privatisation), France (Monopoles/Entreprises d'État) et Nouvelle-Zélande (Incitations à l'investissement). Il va en outre étudier les mécanismes de discussions informelles et présenter des propositions aux délégations avant la réunion. Les délégations sont aussi invitées à transmettre au Président leurs propositions sur les modalités d'organisation des discussions informelles avant la réunion.

Le Groupe d'experts mettra la dernière main à son rapport au Groupe de négociation (**Point 6**) à partir des résultats de la séance plénière d'ouverture et des discussions informelles.

Annexe

MANDAT REVISE DU GROUPE D'EXPERT N° 3 SUR LES "THEMES SPECIAUX"

1. Le Groupe d'experts, ouvert à la participation de toutes les délégations, est chargé d'établir des propositions précises, comportant si possible un texte, sur les thèmes spéciaux suivants :
 - a. Personnel clé
 - b. Obligations de résultat
 - c. Privatisation
 - d. Monopoles/Entreprises d'État /Concessions
 - e. Incitations à l'investissement

2. Le Groupe examinera également les questions concernant :
 - a. La recherche-développement/la technologie
 - b. Les obstacles non discriminatoires (critères fondés sur les "besoins du marché")

3. Le Groupe se réunira de nouveau en janvier 1997 et fera rapport au Groupe de négociation à sa réunion de janvier 1997 sur :
 - a. Les nouveaux progrès réalisés sur les sujets énumérés au paragraphe 1 ; et
 - b. Les résultats de l'examen des sujets mentionnés au paragraphe 2.

4. Le Groupe sera dissous après soumission de son rapport de janvier 1997 au Groupe de négociation, sauf si celui-ci en décide autrement.